

Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Le 25 juin 2026 – Petit Echo de la Mode (Châtelaudren-Plouagat)

Compte-rendu

Présents : Noémie Alan (Coat&Co), Pierrick André (Emeraude ID), Ismaël Bernard (Eureka Mer & Lézrd'ty co), Claude Briant (La tribu de Tachen), Pierre-Yves Butel (Etudes et chantiers), Gilbert Cléran (Les amis du Palacret), Nathalie Colin (Inter'ESS), Olivier Cras (Personne physique), Marc De Saint Laurent (Maldoror), Marylène Duclos-Montagne (Personne physique), Marie Garcia-Couillaud (Salon du Livre Jeunesse de Ploumagoar et Personne Physique), Philippe Goizet (Personne physique et Extraballe), Carsten Greve (Ecocentre du Trégor & Village gaulois), Frédérique Kerlen (Lannion Trégor-Communauté), Anandra Le Beguec (Convergence des Loutres), Hervé Le Bonté (Harmonie Mutuelle), Brendan Le Faucheur (Leff Armor Communauté), Jean-Yves Le Guen (personne physique), Rémy Le Mezec (Mix Café), Guillaume Leroux (Conseil de développement de LTC et Trégor Bicyclette), Julien Le Sage (Régie de Quartiers), Gaëlle Lescombat (Personne physique), Jean-Yves Monfort (Centre de découverte du son), Chantal Morin (personne individuelle), Sabrina Morisson (Ideographik Bretagne), Evlynn Muller-Eyot (Epicodème), Olivier Picart (Guingamp-Paimpol Agglomération), Laurent Queffurus (AJOCA), Angélique Ribet (Crédit Agricole) Loïc Toupin (France Bénévolat 22), Rebeka Triai (Le P'tit bar du Contrevent).

36 votants (1 droit de vote par structure)

Représentés : Esatco Tréguier (Procuration à Maldoror), L'art chez vous (Procuration à Epicodème), Groupe Corre (Procuration à Emeraude ID), Ken'Anim (Procuration à Olivier Cras), Kreiz Ker (Procuration à Le P'tit bar du Contrevent), CAE22 (Procuration à AJOCA), L'imagerie (Procuration à Tribu de Tachen), AMISEP (Procuration à Régie de quartiers), Yann Le Beguec (Procuration à La Convergence des Loutres), La Kafetière (Procuration à Centre de découverte du son), L'Image qui parle (Procuration à Gaëlle Lescombat), Gwitibunan (Procuration à Crédit Agricole), Chrystèle Picart (Procuration à Idéographik Bretagne), Microtel Guingamp (Procuration à Marylène Duclos Montagne), Ti Gousket (Procuration à Inter'ESS), GEIQ 22 (Procuration à Philippe Goizet), Logelloù (Procuration à Les Amis du Palacret), MJC Pays de Bégard (Procuration à Etudes et Chantiers), Olivier Surun (Jean-Yves Le Guen), Plouharmor (Procuration à Mix Café), Toit et moi 22 (Procuration à Lannion Trégor Communauté)

21 votants (1 procuration par personne)

Présents sans droit de vote : Véronique Fraissenet (France Active Bretagne), Catherine Le Moigne (Lannion Trégor Communauté), Claire Taillardat (Mix Café), Alexandra Dupel (Ideographik Bretagne), Ludovic L'Hostis (ESS Armor), Ewen Lintanf (ADESS OCA), Marie Kerampran (ADESS OCA), Gaëlle Roisé (ADESS OCA), Stéphanie Dabernat (ADES OCA), Eyméric Hoffmann (ADESS OCA)

Excusés sans procuration : Loïg Chesnais Girard et Arnaud Toudic (Conseil Régional), Isabelle Rault (DDETS 22), Christine Orain (Conseil départemental), Bertrand de Villeneuve (Ville de Lannion), Annie Le Houérou (Sénatrice), Muriel Lepvraud (Députée), Isabelle Rioux (Sous-préfète), Hervine Amouret (Personne physique), Laurent Aroyo (Coat&Co – le village des transitions)

Quorum (50% des membres soit 55 votants). Quorum atteint avec 57 votants.

Heure d'ouverture de l'AGE : 16h15

Ordre du jour :

- 1) Point ESS Armor
- 2) Transfert des actifs
- 3) Clôture

1) Point ESS Armor

Rappel : en 2021-22, la Région Bretagne a fait le constat qu'elle finançait les pôles ESS à hauteur d'1,5 millions d'euros et qu'au bout de 10 ans :

- Un tiers des modèles économiques des pôles ne tenait pas ;
- 20% des pôles avait moins de 3 administrateurs ;
- Beaucoup de pôles fonctionnait avec un seul salarié isolé

Un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) collectif a eu lieu en 2022.

Plusieurs scénarii ont été élaborés dans le cadre de ce travail. Les pôles et la CRESS se sont positionné sur le scénario B en septembre 2024, qui impliquait la création de 5 groupements territoriaux. Ces cinq structures et la CRESS forment ESS Bretagne.

Sur notre territoire, le groupement ESS Armor a été créé en septembre 2025 avec l'idée qu'il ne peut exister que si les 3 pôles qui le constituent (Lannion-Guingamp, Saint-Brieuc et Dinan) restent forts. Aussi il n'est pas possible d'adhérer en direct à ESS Armor.

En matière de gouvernance, un Conseil d'administration rassemble 6 administrateurs des pôles, et des commissions territoriales ont été créées pour porter la voix des pôles lors de l'assemblée générale d'ESS Armor.

La quasi-totalité des activités ont été transférées à ESS Armor depuis le 1^{er} janvier, et les salariés depuis le 1^{er} avril. L'activité politique reste du ressort des pôles.

2) Projet d'apport partiel d'actifs

Projet d'apport partiel d'actifs



Un projet d'apport **partiel d'actif** est l'opération par laquelle une entreprise apporte à une autre une partie de ses **éléments d'actif** d'une branche autonome d'activité

Les **éléments actifs** correspondent à ceux **nécessaires et affectés** à l'exercice d'une activité déterminée

Souhait d'apport partiel d'actifs des **trois pôles ESS** vers **ESS Armor** dans le but de :

- Faciliter et soutenir les dynamiques des territoires par l'ESS, autour des missions communes aux pôles ;
- Porter une stratégie globale de projets et de moyens ;
- Se doter de fonctions communes structurantes et d'une représentation équilibrée dans le réseau régional

Actif apporté : 137 899 € (réserves + une partie déjà menée) + évaluation du passif transmis : 26 780 € (dettes fiscales et sociales)
Actif net : 111 118 €

L'ADESS ne garde que les lignes d'adhésion (100% en 2026 et 50% les années suivantes)

Question : Le Pourcentage déterminé est le même pour les 3 pôles ?

→ Oui pour les 50% d'adhésions. ESS'Prance apporte 30 000€ et Rich'ESS 10 000€.

Question : Les subventions locales sont inscrites en produits ESS Armor ?

→ Oui, c'est déjà prévu dans les conventions avec les EPCI (conventions tripartites ou en direct). Une double comptabilité analytique est mise en place (par projet, et par territoire).

Commentaire : La dimension politique va continuer à vivre au niveau de l'ADESS OCA, il faut qu'on soit attentif à cela.

Question : Quelle cohérence politique et RH globale entre 3 pôles ?

→ Diversité importante entre les 3 pôles. Nous aurons un projet stratégique collectif avec des colorations territoriales différentes dans l'offre de service.

Question : Comment s'explique le passif Rich'ESS ?

→ Beaucoup d'associations sous-estiment le volet pilotage économique et financier.

Le Président souligne le travail réalisé et l'importance de conserver des relations directes avec les EPCI.

Question : comment ça va s'articuler entre le niveau local et le groupement ?
Descendant et ascendant ?

→ Globalement ascendant.

Cela peut être parfois descendant quand ESS Armor impose par exemple au pôle de Dinan de travailler sur l'entrepreneuriat et les études pour développer l'activité.

Résolution n° 1

Résolution n°1 – Apport partiel d'actifs



- Approbation du **projet d'apport partiel d'actifs** susvisé ainsi que le **transfert** à ESS Armor des éléments d'actif et de passif y figurant, se traduisant par un apport net positif de **111 118 €** ;
- Approbation des **conditions financières** de l'opération telles qu'elles résultent du projet d'apport partiel d'actifs ;
- Prend acte que **la condition suspensive** relative à la tenue de l'AG **est levée** et que **la mise en œuvre** de l'apport partiel d'actifs n'est plus subordonnée qu'à **la condition suspensive** relative à **la tenue de l'AG d'ESS Armor** du 26 juin 2026 ;
- **L'AG donne pouvoirs au CA** pour **mettre en œuvre cette opération** et **signer tout acte ou document nécessaire** à sa réalisation

Vote : *unanimité*

Question : L'AG donne pouvoir au CA mais il n'y a pas besoin qu'il se réunisse avant l'AG d'ESS Armor ?

→ Non, subtilité avocat car la résolution n°3 redonne pouvoir au président.

Résolution n°2 – Date d'effet

L'**apport partiel d'actifs** prendra effet à compter **rétroactivement du 1er janvier 2026** étant précisé que toutes les opérations actives et passives se rapportant à la branche d'activité apportée, accomplies entre le 1er janvier 2026 et la date de réalisation définitive de l'apport, **seront réputées effectuées pour le compte d'ESS Armor** et lui profiteront ou lui seront supportées



Vote : *unanimité*

Résolution n°3 – Pouvoirs pour formalités

Pouvoirs au **Président** pour :

- ✓ signer tout **actes** et **documents** ;
- ✓ effectuer toutes **déclarations** et **publications** légales ou réglementaires ;
- ✓ les **démarches notariales** ;
- ✓ tout ce qui sera **nécessaire** à l'**exécution** des décisions adoptées par l'AG



Vote : *unanimité*

3) Clôture

Le président remercie les salariés et les administrateurs, en particulier les quatre très impliqués.

Heure de clôture de l'AG : 17h

A Châtelaudren-Plouagat, le 25 juin 2026,

Le Président
Jean-Yves LE GUEN



La secrétaire
Nathalie COLIN

